



**A Global
Ban on
Landmines**

**L'interdiction
complète des
mines terrestres**

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ÉQUIPE D'ACTION CONTRE LES MINES (ILX)
RAPPORT D'ÉTAPE MENSUEL N° 10

Le 31 mars 1999

1. Le point sur la Convention

- 135 signataires / accessions
- 71 ratifications
- Depuis notre dernier rapport, 4 autres pays ont ratifié la Convention : le Costa Rica, le Niger, le Dominique et le Guatemala
- La Convention est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1999.

2. Faits saillants de mars

- Le 1^{er} mars, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction devenait exécutoire pour 45 pays. Des activités soulignaient l'événement dans le monde entier.

À Ottawa, le premier ministre Jean Chrétien et le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, ont dévoilé une plaque commémorative en présence de représentants du corps diplomatique et du public. Le coprésident d'Action Mines Canada (AMC), M. Robin Collins, le secrétaire général de la Société canadienne de la Croix-Rouge, M. Pierre Duplessis, le vice-président de l'Union européenne, Sir Leon Brittan, et le ministre allemand des Affaires étrangères, M. Joschka Fischer, ont également pris la parole lors de cette cérémonie. Le carillon de la Tour de la Paix s'est joint aux cloches d'églises et à la joyeuse symphonie qui commémoraient l'entrée en vigueur de la Convention dans tout le pays.

- Les jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines du Canada ont procédé au lancement de « Dansons pour vaincre la peur », projet visant à sensibiliser les jeunes et à recueillir des fonds à la grandeur du pays. À ce jour, ce projet s'est concrétisé par des soirées dansantes à Ottawa, Montréal et Vancouver. Les recettes provenant de la vente des billets sont versées intégralement au Fonds canadien d'action contre les mines au titre des activités de déminage et d'assistance aux victimes.